



PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 13 décembre 2018

Ouverture de séance : 19h40

Sous la présidence de Mme Laurence Cornier-Goehring, Maire

Membres présents : Virginie Gay-Chanteloup, Jean-Jacques Béranger, Martine Cotereau, Sylvain Duchon, Zina Couasmé, Jean-Marie Dessables, Mme Delphine Gosset, Céline Corvez, Magali Botheroyd, Patrick Fauri, Rodolphe Guillas.

Absents excusés : M. Serge Bonnigal (procuration à Mme Laurence Cornier-Goehring), M. Sylvain Duchon (procuration à M. Jean-Jacques Béranger), M. Thomas Dupont, Mme Evelyne Veschambre.

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

M. Rodolphe GUILLAS a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Délibérations :

Informations :

Questions diverses :

I. APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 29 novembre 2018

Aucune demande de modification n'ayant été formulée, Mme le Maire soumet au vote le procès-verbal du conseil municipal du 29 novembre 2018 qui est alors adopté à l'unanimité.

II. DÉLIBÉRATIONS

1. STATION D'ÉPURATION : VENTE DE TERRAINS à L'EURO SYMBOLIQUE

Mme Botheroyd précise qu'elle assisté à la réunion de la CCVA au sujet de la future station d'épuration et que les travaux devraient débuter en mars 2019.

<i>Votants : 13</i>	<i>Pour : 13</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>
---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

2. COTISATION 2019 CAVITES 37 et ADHESION DE LA COMMUNE DE RESTIGNE

La cotisation passe de 0,72 €/habitant à 0,74 €/habitant. (+2,8%).

<i>Votants : 13</i>	<i>Pour : 13</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>
---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

Arrivée de M. Sylvain DUCHON

3. MUSIQUE MUNICIPALE : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

Cette subvention doit permettre de participer à l'achat de 33 chemises. Elle a toujours été évoquée à l'oral pendant les conseils mais jamais fait l'objet de délibération.

<i>Votants : 13</i>	<i>Pour : 13</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>
---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

4. SALLE D'EDUCATION POPULAIRE : ASCENSEUR CONTRAT DE MAINTENANCE :

Après lecture du devis, il a été décidé d'étudier autant que faire se peut la mise en concurrence de la société sollicitée KONE.

Mais cette étude a montré l'impossibilité de faire appel à un autre prestataire.

<i>Votants : 13</i>	<i>Pour : 13</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>
---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

5. SALLE D'EDUCATION POPULAIRE : CHAUFFAGE CONTRAT DE MAINTENANCE :

Arrivée de M. Thomas DUPONT

Mme le Maire souligne une interrogation quant au choix des « options ».

De plus, il s'avère que la livraison de l'installation n'est pas terminée.

Le Conseil Municipal décide de :

- Reporter son vote
- De demander des précisions concernant le devis présenté par la société ANVOLIA 37.
- De faire appel à la concurrence.
- D'autoriser Mme le maire à signer le devis
-

<i>Votants : 14</i>	<i>Pour : 14</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>
---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

**6. CONTRAT D'ADHESION REVOCABLE à L'ASSURANCE CHOMAGE :
REGULARISATION :**

R.A.S.

<i>Votants : 14</i>	<i>Pour : 14</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>
---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

**7. PERSONNEL COMMUNAL : MISE EN PLACE INDEMNITES HORAIRES DE TRAVAUX
SUPPLEMENTAIRES :**

Après lecture des textes, une interrogation est soulevée quant aux « heures de nuit » qui se terminent à 7h ??

Point à vérifier et valider avant adoption définitive.

<i>Votants : 14</i>	<i>Pour : 14</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>
---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

8. DECISION MODIFICATIVE N°4 : VIREMENT DE CREDITS EXERCICE 2018 :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6156 : Maintenance	9 600.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	9 600.00 €			
R 775 : Produits des cessions d'immob.			9 600.00 €	
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels			9 600.00 €	
Total	9 600.00 €		9 600.00 €	
Total Général		-9 600.00 €		-9 600.00 €

Votants : 14 Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

9. DECISION MODIFICATIVE N°5 : VIREMENT DE CREDITS EXERCICE 2018 :

Exercice 2018

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
Fonctionnement				
D615231 Voirie	1780.00€			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1780.00€			
D7391171 : Dégrèv. taxe foncière sur propr.		1780.00€		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		1780.00€		
Total	1780.00€	1780.00€		
Total Général		0€		0€

Cette délibération concerne un virement de crédit nécessaire au paiement d'une aide à l'installation d'un jeune agriculteur. Lors d'un précédent mandat, le conseil municipal avait voté le versement d'une aide aux jeunes agriculteurs qui s'installeraient sur notre commune. En 2016, le conseil municipal a voté l'arrêt de ce principe d'aide. Il n'en reste pas moins qu'un agriculteur qui se serait installé avant 2016 peut prétendre à cette aide et ce, pendant 5 ans. C'est le cas actuellement et nous avons donc l'obligation de verser cette aide en 2018. Cette dépense imprévue nécessite un virement de crédit qui est présenté dans cette délibération.

Votants : 14 Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

10. BATIMENTS COMMUNAUX : TRAVAUX DE REFECTION ET DE CABLAGE (F.D.S.R.) :

Cette délibération porte sur la demande de versement de la part socle du Fonds Départemental de Solidarité Rurale qui s'élève à la somme de 15 180.00 € pour notre commune.

Cette subvention est demandée dans le cadre des travaux de réfection des bâtiments communaux :

- isolation bâtiments scolaires (priorité à la cantine),
- câblage numérique dans les bâtiments scolaires (en lieu et place du wi-fi qui dysfonctionne),
- salle des fêtes ; pose d'une gouttière,
- diagnostic énergétique des bâtiments scolaires (nécessaires à l'obtention de subventions de la Région).

Le plan de financement prévisionnel provisoire, sous réserve d'obtenir les devis définitifs pour les travaux, est présenté par Mme le Maire.

Dépenses :

- Honoraires :
- BATICONSULT..... 2 500.00 € HT,
- Travaux de réfection :
- SARL MERCIER..... 6 500.00 € HT,
- XPERIENCE..... 1 699.50 € HT,

- CONSTRUIR'ECO.....	7 880.70 € HT,
- «Estimatifs».....	12 812.13 € HT.
- Câblage :	
- OPENTOOLS.....	8 607.67 € HT.
TOTAL.....	40 000.00 € HT

Recettes :

-Subvention Conseil Départemental (suivant décision) :	
- FDSR enveloppe socle.....	15 180.00 €
- Autofinancement.....	24 820.00 €
TOTAL.....	40 000.00 €

<i>Votants : 14</i>	<i>Pour : 14</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>
---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

III. INFORMATIONS DIVERSES

1. Pot de fin de chantier à l'église pour les élus et entrepreneurs est prévu le 21/12/2018 à 10h30 à l'église de Limeray.

M. FAURI évoque les problèmes de haut-parleurs à résoudre.

Les issues de secours sont aussi évoquées avec notamment l'absence de blocs BAES sur les portes annexes de l'église.

2. Mme COUASME évoque l'augmentation à venir et à prévoir des tarifs EDF au SIEIL.
3. M. FAURI évoque les décorations de Noël du village avec la participation financière et le retour d'opinion des commerçants.
4. M. FAURI évoque le problème d'infiltrations d'eaux pluviales dans l'extension de la salle des fêtes.
5. Mme Le Maire évoque le diagnostic énergétique des bâtiments de l'école et de son réfectoire. Elle a rendez-vous avec le cabinet BATI CONSULT à ce sujet. « Il faut d'attendre à un nombre important de non-conformités a priori. »

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 31 Janvier 2019 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fin de réunion : 20h50

DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE TOURS

CANTON
D'AMBOISE

**COMMUNE
DE LIMERAY
37530**

Tél. : 02.47.30.11.14

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERAY**

Séance ordinaire du 13 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune de **LIMERAY**, dûment convoqué par
Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mme **CORNIER-GOEHRING** Laurence, Maire.

Etaient présents : MM. **GAY-CHANTELOUP, BÉRANGER, COTEREAU**
(Adjoints), **COUASMÉ, DESSABLES, CORVEZ, BOTHEROYD, FAURI,**
GOSSET et **GUILLAS** formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. **BONNIGAL** donne procuration à Mme **CORNIER-GOEHRING**.
M. **DUCHON** donne procuration à M. **BÉRANGER**.

Absents : MM. **DUPONT** et **VESCHAMBRE**.

M. **GUILLAS** a été élu Secrétaire de séance.

Mme le Maire :

* rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Val
d'**AMBOISE** a, depuis le 1^{er} janvier 2015, la compétence «Assainissement»,
* expose que la **CCVA** a pour projet de démolir l'ancienne station d'épuration
et d'en construire une nouvelle sur la commune de **LIMERAY**,
* informe que le cabinet de géomètres experts **GÉOPLUS** a réalisé une
division-bornage afin que la commune puisse céder deux parcelles à la **CCVA** pour
réaliser ce projet,
* précise que les parcelles en question, cadastrées section ZE n° 347 et 349,
sont issues de la division de la parcelle ZE n° 207 et doivent être cédées à l'euro
symbolique à la **CCVA**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres
présents, décide :

* de céder à l'euro symbolique les parcelles cadastrées section ZE n° 347 et
349 à la **CCVA** pour construire la nouvelle station d'épuration sur la commune de
LIMERAY.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

037-213701311-20181214-01-13-12-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2018

Notification : 14/09/2018

Pour extrait conforme

Le Maire,

Laurence **CORNIER-GOEHRING**



DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE TOURS

CANTON
D'AMBOISE

**COMMUNE
DE LIMERAY
37530**

Tél. : 02.47.30.11.14

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERAY**

Séance ordinaire du 13 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune de **LIMERAY**, dûment convoqué par
Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mme **CORNIER-GOEHRING** Laurence, Maire.

Etaient présents : MM. **GAY-CHANTELOUP**, **BÉRANGER**, **COTEREAU**
(Adjoints), **COUASMÉ**, **DESSABLES**, **CORVEZ**, **BOTHEROYD**, **FAURI**,
GOSSET et **GUILLAS** formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. **BONNIGAL** donne procuration à Mme **CORNIER-GOEHRING**.
M. **DUCHON** donne procuration à M. **BÉRANGER**.

Absents : MM. **DUPONT** et **VESCHAMBRE**.

M. **GUILLAS** a été élu Secrétaire de séance.

OBJET :

CAVITÉS 37 :

**Cotisation 2019 et adhésion
de la commune de
RESTIGNÉ.**

Mme le Maire :

* informe le Conseil Municipal, que conformément à la délibération
du 20 novembre 2006 fixant le mode de calcul de la cotisation des communes,
le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal **CAVITÉS 37**, dans sa séance
du 06 novembre 2018, a fixé la cotisation des communes pour l'année 2019 à **0.74 €**
par habitant,

* donne également connaissance de la demande d'adhésion, au syndicat, de la
commune de **RESTIGNÉ**, lequel syndicat qui, compte-tenu de l'intérêt d'étendre ses
connaissances dans le domaine souterrain, a accepté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres
présents, décide :

* d'inscrire à l'article **65548** du Budget Communal la dépense de **0.74 €** par
habitant,

* d'accepter l'adhésion de la commune de **RESTIGNÉ** au Syndicat
Intercommunal **CAVITÉS 37**.

Nombre de Conseillers
en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701311-20181213-02-13-12-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2018

Notification : 14/09/2018

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence **CORNIER-GOEHRING**



DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE TOURS

CANTON
D'AMBOISE

COMMUNE
DE LIMERAY
37530

Tél. : 02.47.30.11.14

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERAY

Séance ordinaire du 13 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMERAY, dûment convoqué par
Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mme CORNIER-GOEHRING Laurence, Maire.

Etaient présents : MM. GAY-CHANTELOUP, BÉRANGER, COTEREAU
(Adjoints), DUCHON (arrivé en cours de séance), COUASMÉ, DESSABLES,
CORVEZ, BOTHEROYD, FAURI, GOSSET et GUILLAS formant la majorité
des membres en exercice.

Excusé : M. BONNIGAL donne procuration à Mme CORNIER-GOEHRING.

Absents : MM. DUPONT et VESCHAMBRE.

M. GUILLAS a été élu Secrétaire de séance.

OBJET :
MUSIQUE
MUNICIPALE :
Subvention exceptionnelle.

Mme le Maire :

* rappelle au Conseil Municipal la demande de subvention émanant de la
Musique Municipale de LIMERAY relative à l'acquisition de chemises nécessaires
à la tenue de cérémonie des musiciens,

* précise que le précédent conseil avait envisagé une subvention de 350.00 €
pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres
présents, décide :

* d'octroyer une subvention de 350.00 € à la Musique Municipale sous réserve
que cette association présente son dernier bilan, conformément à l'article 10 de la loi
n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec
les administrations,

* d'imputer cette dépense à l'article 6574 du Budget Communal.

Nombre de Conseillers
en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

037-213701311-20181213-03-13-12-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2018

Notification : 14/09/2018

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence CORNIER-GOEHRING



COMMUNE : 131 LIMERAY

ARRONDISSEMENT : 37 LOCHES

TRESORERIE SPL : TRESORERIE SPL AMBOISE POCE

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2018



ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2017 (1)	Taux d'imposition communaux de 2017 (2)	Taux d'imposition plafonnés 2018 (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 (4)	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) (5)
Taxe d'habitation.....	1 323 180	13,32	1 341 000	178 621
Taxe foncière (bâti).....	808 800	17,16	818 200	140 403
Taxe foncière (non bâti).....	60 781	57,00	61 400	34 998
CFE.....	>>>	>>>	>>>	0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : (4)				
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : (4b)				
Total :				354 022

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Produit nécessaire à l'équilibre du budget (6) - 16 112 -

Total allocations compensatrices (7) -

Produit de la CVAE (8) -

Produit des IFER (9) -

Versement GIR (10) -

Prélèvement GIR (11) -

TASCOM (12) -

DCRTP (13) -

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) =

Produit attendu de la majoration (4b) TH des résidences secondaires

2. CALCUL DES TAUX 2018 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Taux de référence de 2017 (col.2 ou 3) (6)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE (7) (8)	Taux de référence 2018 (col.6 x col.8) (9)	3. TAUX VOTES (10) (12)	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 (11)	Produit correspondant (col.10 x col.11) (12)
Taxe d'habitation.....	13,32			1 341 000	
Taxe foncière (bâti).....	17,16			818 200	
Taxe foncière (non bâti).....	57,00			61 400	
CFE.....	>>>				
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2018 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :					
Produit attendu (6 décimales)					
Produit à taux constants					
354 022					
Produit fiscal attendu					

A TOURS
Le 13 MARS 2018

JACQUES BAZARD
Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

le A TOURS
Le préfet,

le A
Le maire,

le

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLETA RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES,
ACCOMPAGNÉ DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX

COMMUNE : 131 LIMERAY

ARRONDISSEMENT : 37 LOCHES

TRESORERIE SPL : TRESORERIE SPL AMBOISE POCE

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2018



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (13)

Taxe d'habitation : 11 675
 Taxe foncière (bâti) : 191
 a. Personnes de condition modeste : 0
 b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV : 0
 c. Exonération de longue durée (logements sociaux) : 0
 Taxe foncière (non bâti) : 4 246
 Taxe professionnelle / CFE : 0
 a. Dotation unique spécifique (TP) : 0
 b. Réduction des bases des créations d'établissements : 0
 c. Exonération en zones d'aménagement du territoire : 0
 d. Autres allocations : 0
 Dotation pour perte de THLV : 0

2. BASES NON TAXEES (14)

Bases exonérées par le conseil municipal
 Taxe foncière (bâti)
 Taxe foncière (non bâti)
 Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
 Bases exonérées par la loi dans certaines zones
 Taxe foncière (bâti)
 Taxe foncière (non bâti)
 Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
 Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles
 3. CVAE (15)
 a. CVAE : part nette versée par les entreprises
 b. CVAE : part dégrévée
 c. CVAE : part relative aux exonérations compensées
 d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées

4. PRODUIT DES IFR (8)	Éoliennes & hydroliennes	
	Centrales électriques	
	Centrales photovoltaïques	
	Centrales hydrauliques	
	Transformateurs	14 368
	Stations radioélectriques	>>>
	Gaz - Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (16)

	Taux moyens communaux de 2017, au niveau départemental (14)		Taux plafonds 2018 (15)	Taux 2017 des EPCI (16)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2018 (col.15 - col.16)
	national (13)	départemental			
Taxe d'habitation.....	24,47	26,37	65,93	8,83000	57,10
Taxe foncière (bâti).....	21,00	21,66	54,15	>>>	54,15
Taxe foncière (non bâti).	49,46	45,90	123,65	2,51000	121,14
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (17)

Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2017 :	national	communal	
	>>>	>>>	21,41

DIMINUTION SANS LIEN (18)

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée :
 Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés :

DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE TOURS

CANTON
D'AMBOISE

**COMMUNE
DE LIMERAY
37530**

Tél. : 02.47.30.11.14

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERAY**

Séance ordinaire du 13 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune de **LIMERAY**, dûment convoqué par
Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mme **CORNIER-GOEHRING** Laurence, Maire.

Etaient présents : MM. **GAY-CHANTELOUP**, **BÉRANGER**, **COTEREAU**
(Adjoints), **DUCHON**, **COUASMÉ**, **DESSABLES**, **CORVEZ**, **BOTHEROYD**,
FAURI, **GOSSET** et **GUILLAS** formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : M. **BONNIGAL** donne procuration à Mme **CORNIER-GOEHRING**.

Absents : MM. **DUPONT** et **VESCHAMBRE**.

M. **GUILLAS** a été élu Secrétaire de séance.

OBJET :
SALLE D'ÉDUCATION
POPULAIRE :

Ascenseur :
Contrat de maintenance
KONE Care™.

Mme le Maire :

* rappelle au Conseil Municipal l'obligation de souscrire un contrat de
maintenance pour l'ascenseur de la Salle d'Éducation Populaire,
* présente, à cet effet, la proposition de contrat de la société qui a installé ledit
ascenseur, à savoir, la société **KONE**, sise à NICE (Alpes Maritimes), pour un
montant annuel de **1 332.00 € HT**, soit **1 598.40 € TTC**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres
présents, décide :

* d'autoriser Mme le Maire à signer la proposition de contrat telle que
présentée,

* d'imputer la somme de **1 598.40 € TTC** à l'article **6156** du Budget
Communal.

Nombre de Conseillers
en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701311-20181213-04-13-12-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2018
Notification : 14/09/2018

Pour extrait conforme
Le Maire,



Laurence **CORNIER-GOEHRING**

DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE TOURS

CANTON
D'AMBOISE

COMMUNE
DE LIMERAY
37530

Tél. : 02.47.30.11.14

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERAY**

Séance ordinaire du 13 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMERAY, dûment convoqué par
Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mme **CORNIER-GOEHRING** Laurence, Maire.

Etaient présents : MM. **GAY-CHANTELOUP**, **BÉRANGER**, **COTEREAU**
(Adjoints), **DUCHON**, **COUASMÉ**, **DESSABLES**, **CORVEZ**, **DUPONT** (arrivé en
cours de séance), **BOTHEROYD**, **FAURI**, **GOSSET** et **GUILLAS** formant la
majorité des membres en exercice.

Excusé : M. **BONNIGAL** donne procuration à Mme **CORNIER-GOEHRING**.

Absente : Mme **VESCHAMBRE**.

M. **GUILLAS** a été élu Secrétaire de séance.

OBJET :
SALLE D'ÉDUCATION
POPULAIRE :
Chauffage :
Contrat de maintenance.

Mme le Maire :

* rappelle au Conseil Municipal sa volonté de souscrire un contrat de
maintenance pour l'équipement relatif au chauffage de la Salle d'Education
Populaire,

* présente, à cet effet, la proposition de contrat de la société qui a installé
ledit chauffage, à savoir, la société **ANVOLIA 37**, sise à **JOUÉ-LES-TOURS**
(Indre-et-Loire), pour un montant de **546.00 € HT**, soit **655.20 € TTC**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres
présents, décide :

* d'autoriser Mme le Maire à signer la proposition de contrat telle que
présentée,

* d'imputer la somme de **655.20 € TTC** à l'article **6156** du Budget
Communal.

Nombre de Conseillers
en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701311-20181213-05-13-12-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2018

Notification : 14/09/2018

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence **CORNIER-GOEHRING**



DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE TOURS

CANTON
D'AMBOISE

**COMMUNE
DE LIMERAY
37530**

Tél. : 02.47.30.11.14

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERAY**

Séance ordinaire du 13 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune de **LIMERAY**, dûment convoqué par
Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mme **CORNIER-GOEHRING** Laurence, Maire.

Etaient présents : MM. **GAY-CHANTELOUP, BÉRANGER, COTEREAU**
(Adjoints), **DUCHON, COUASMÉ, DESSABLES, CORVEZ, DUPONT,**
BOTHEROYD, FAURI, GOSSET et **GUILLAS** formant la majorité des membres
en exercice.

Excusé : M. **BONNIGAL** donne procuration à Mme **CORNIER-GOEHRING**.

Absente : Mme **VESCHAMBRE**.

M. **GUILLAS** a été élu Secrétaire de séance.

OBJET :

Contrat d'adhésion
révocable à l'assurance
chômage :
Régularisation.

Mme le Maire :

* rappelle au Conseil Municipal que, suite au recrutement d'un agent
contractuel de droit public à dater du 1^{er} septembre 2018 pour 24/35^e, la commune
de **LIMERAY** a cotisé au régime d'assurance chômage pour ledit agent,

* précise qu'auparavant, la commune, n'ayant que des agents titulaires,
ne cotisait pas à ce régime,

* informe, que suite aux versements des cotisations pour l'agent précité,
les services de l'**URSSAF** ont indiqué que les contributions d'assurance chômage ne
pouvaient être enregistrées en l'absence de contrat d'adhésion révocable à l'assurance
chômage,

* explique que cette adhésion engage la commune pour 6 ans, que ce contrat
est renouvelé automatiquement par tacite reconduction, sauf dénonciation formulée
un an avant la fin du contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres
présents, décide :

* d'autoriser Mme le Maire à signer le contrat référencé en objet, les crédits
nécessaires étant inscrits au Budget Communal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701311-20181213-06-13-12-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2018

Notification : 14/09/2018

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence **CORNIER-GOEHRING**



DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE TOURS

CANTON
D'AMBOISE

COMMUNE
DE LIMERAY
37530

Tél. : 02.47.30.11.14

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERAY**

Séance ordinaire du 13 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune de **LIMERAY**, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme **CORNIER-GOEHRING** Laurence, Maire.

Etaient présents : MM. **GAY-CHANTELOUP, BÉRANGER, COTEREAU** (Adjoints), **DUCHON, COUASMÉ, DESSABLES, CORVEZ, DUPONT, BOTHEROYD, FAURI, GOSSET** et **GUILLAS** formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : M. **BONNIGAL** donne procuration à Mme **CORNIER-GOEHRING**.

Absente : Mme **VESCHAMBRE**.

M. **GUILLAS** a été élu Secrétaire de séance.

Mme le Maire :

* rappelle au Conseil Municipal que, les agents publics peuvent être amenés à effectuer, à la demande du chef de service ou de l'autorité territoriale, des heures supplémentaires,

* précise que conformément au décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002, ces heures, effectuées en dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail, peuvent donner lieu soit à récupération, soit à indemnisation sous forme d'**Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires**.

* propose, afin de se laisser la possibilité d'indemniser ces heures si les nécessités de service l'exigent, d'instaurer les **Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires** dans les conditions suivantes :

- Les **I.H.T.S.** sont versées dans le cadre de la réalisation effective d'heures supplémentaires ne donnant pas lieu à un repos compensateur, effectuées à la demande de l'autorité territoriale dès qu'il y a dépassement des bornes horaires, telles que prévues par les délibérations des 28 novembre 2011 et 19 juillet 2018 portant adoption de l'aménagement et la réduction du temps de travail et définies par le cycle de travail.
- Elles concernent les fonctionnaires (titulaires et stagiaires) et les contractuels de droit public de catégorie C et B, relevant des cadres d'emplois suivants :
 - Agent de Maîtrise Principal,
 - Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe,
 - Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe,
 - Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles,
 - Adjoint Technique Territorial.
- Le nombre d'heures supplémentaires pouvant donner lieu à indemnisation est limité à 25 par mois et par agent.
- L'indemnisation des heures supplémentaires se fera comme suit:

Traitement brut annuel de l'agent (+ NBI le cas échéant)

Taux horaire = _____

1820

.../...

OBJET :
PERSONNEL
COMMUNAL :
Mise en place des
Indemnités Horaires pour
Travaux Supplémentaires.

Nombre de Conseillers
en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

Ce taux horaire sera multiplié par 1,25 pour les 14 premières heures, puis par 1,27 pour les heures suivantes.

Les heures effectuées entre 22 heures et 7 heures sont considérées comme travail supplémentaire de nuit et sont majorées de 100 %.

Les heures effectuées un dimanche ou un jour férié sont quant à elles majorées des 2/3.

- Pour les agents à temps non complet, les heures effectuées en plus de celles prévues par la délibération créant le poste à temps non complet sont :

- ➔ des heures complémentaires, jusqu'à hauteur d'un temps complet (heures ne donnant pas lieu à majoration)
- ➔ des heures supplémentaires, au-delà de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 22 bis,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 88-2,

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires,

Vu l'information au Comité Technique,

* d'adopter la proposition de Mme le Maire et d'instaurer les **I.H.T.S.** dans les conditions évoquées ci-dessus,

* d'inscrire les crédits correspondants au Budget Communal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701311-20181213-07-13-12-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2018
Notification : 14/09/2018

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Laurence **CORNIER-GOEHRING**

DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE TOURS

CANTON
D'AMBOISE

**COMMUNE
DE LIMERAY
37530**

Tél. : 02.47.30.11.14

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERAY**

Séance ordinaire du 13 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune de **LIMERAY**, dûment convoqué par
Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mme **CORNIER-GOEHRING** Laurence, Maire.

Etaient présents : MM. **GAY-CHANTELOUP, BÉRANGER, COTEREAU**
(Adjoints), **DUCHON, COUASMÉ, DESSABLES, CORVEZ, DUPONT,**
BOTHEROYD, FAURI, GOSSET et **GUILLAS** formant la majorité des membres
en exercice.

OBJET :

Excusé : M. **BONNIGAL** donne procuration à Mme **CORNIER-GOEHRING**.

**DÉCISION
MODIFICATIVE N° 4 :**

Absente : Mme **VESCHAMBRE**.

Diminution de crédits :
Exercice 2018.

M. **GUILLAS** a été élu Secrétaire de séance.

Mme le Maire :

* informe qu'il est nécessaire de diminuer les crédits ci-après :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6156 : Maintenance	9 600.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	9 600.00 €			
R 775 : Produits des cessions d'immob.			9 600.00 €	
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels			9 600.00 €	
Total	9 600.00 €		9 600.00 €	
Total Général		-9 600.00 €		-9 600.00 €

Nombre de Conseillers
en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

Le Conseil Municipal approuve la diminution des crédits comme indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire,

Laurence **CORNIER-GOEHRING**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701311-20181213-08-13-12-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2018

Notification : 14/09/2018

DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE TOURS

CANTON
D'AMBOISE

**COMMUNE
DE LIMERAY
37530**

Tél. : 02.47.30.11.14

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERAY**

Séance ordinaire du 13 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune de **LIMERAY**, dûment convoqué par
Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mme **CORNIER-GOEHRING** Laurence, Maire.

Etaient présents : MM. **GAY-CHANTELOUP, BÉRANGER, COTEREAU**
(Adjoints), **DUCHON, COUASMÉ, DESSABLES, CORVEZ, DUPONT,**
BOTHEROYD, FAURI, GOSSET et **GUILLAS** formant la majorité des membres
en exercice.

Excusé : M. **BONNIGAL** donne procuration à Mme **CORNIER-GOEHRING**.

Absente : Mme **VESCHAMBRE**.

M. **GUILLAS** a été élu Secrétaire de séance.

Mme le Maire :

* rappelle au Conseil Municipal sa volonté de demander une subvention dans le
cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale, enveloppe socle pour des travaux
de réfection des bâtiments communaux et le câblage de l'Ecole Publique,

* précise qu'il convient d'approuver le plan de financement prévisionnel
provisoire, sous réserve d'obtenir les devis définitifs pour les travaux, présenté par
Mme le Maire,

* donne lecture dudit financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres
présents, décide :

* d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté par Mme le Maire
comme suit :

Dépenses :

- Honoraires :	
- BATICONSULT.....	2 500.00 € HT,
- Travaux de réfection :	
- SARL MERCIER.....	6 500.00 € HT,
- XPERIENCE.....	1 699.50 € HT,
- CONSTRUIR'ECO.....	7 880.70 € HT,
- «Estimatifs».....	12 812.13 € HT.
- Câblage :	
- OPENTOOLS.....	8 607.67 € HT.
TOTAL.....	40 000.00 € HT

Nombre de Conseillers
en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

Recettes :

- Subvention Conseil Départemental (suivant décision) :	
- FDSR enveloppe socle.....	15 180.00 €
- Autofinancement.....	24 820.00 €
TOTAL.....	40 000.00 €

* de réaliser les travaux de réfection et de câblage s'ils sont subventionnés et seulement à cette condition,

* d'imputer ces dépenses à l'article **21312**, opération **35** et à l'article **21318**, opération **22** du Budget Communal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701311-20181213-09-13-12-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2019
Notification : 10/01/2019

Pour extrait conforme
Le Maire,



Laurence CORNIER-GOEHRING

DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE TOURS

CANTON
D'AMBOISE

**COMMUNE
DE LIMERAY
37530**

Tél. : 02.47.30.11.14

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERAY**

Séance ordinaire du 13 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune de **LIMERAY**, dûment convoqué par
Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mme **CORNIER-GOEHRING** Laurence, Maire.

Etaient présents : MM. **GAY-CHANTELOUP, BÉRANGER, COTEREAU**
(Adjoints), **DUCHON, COUASMÉ, DESSABLES, CORVEZ, DUPONT,**
BOTHEROYD, FAURI, GOSSET et **GULLAS** formant la majorité des membres
en exercice.

OBJET :

Excusé : M. **BONNIGAL** donne procuration à Mme **CORNIER-GOEHRING**.

**DÉCISION
MODIFICATIVE N° 5 :**

Absente : Mme **VESCHAMBRE**.

Virements de crédits :
Exercice 2018.

M. **GULLAS** a été élu Secrétaire de séance.

Mme le Maire :

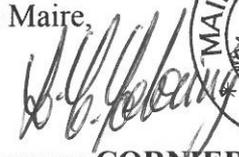
* informe qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6 15231: Voirie	1 780.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 780.00 €			
D 7391171: Dégrev. taxe foncière sur propr.		1 780.00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		1 780.00 €		
Total	1 780.00 €	1 780.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Nombre de Conseillers
en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire,


Laurence CORNIER-GOEHRING



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701311-20181213-10-13-12-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2019

Notification : 10/01/2019